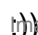


question sur le métier de greffier...

Par **maryam**, le **26/10/2006** à **22:56**

J'aurais aimé savoir si c'était possible d'exercer le métier de greffier en chef à mi-temps ou à temps partiel...

merci d'avance pour vos réponses!

 image not found or type unknown

Par **Stéphanie_C**, le **26/10/2006** à **23:22**

Oui, comme toute profession. Cela se demande après l'affectation. Tu es affectée à temps plein et tu disposes de deux périodes au cours de l'année pour demander le temps partiel : le mi-temps par contre me semble difficile à obtenir, car le métier de greffier est tout de même une profession à responsabilités, il va sans dire que ne vouloir l'exercer qu'à mi-temps risque de ne pas convenir au chef de service.

Par **maryam**, le **27/10/2006** à **00:02**

Merci pour ta réponse...oui le mi-temps c'est vrai que ça convient pas trop au métier tu as raison, mais le temps partiel pourquoi pas...merci en tout cas! 

Par **Stéphanie_C**, le **27/10/2006** à **00:05**

Pour le temps partiel, je connais beaucoup de greffières qui fonctionnent à 80% avec le mercredi (pour les enfants notamment).

Personnellement, je suis à 100% mais mon temps de travail est aménagé sur 4,5 jours. Tu peux donc faire du 80% sur 3,5 jours, 4 jours (le plus fréquent), 4,5 jours ou 5 jours.

Edit : je viens de voir que la demande concernait le poste de GEC, mais ce que j'ai dit pour les greffiers est applicable aux GEC. A partir d'un certain grade (il faut que je me renseigne pour lequel), je crois que le GEC n'est plus assujetti aux horaires de juridiction. Il module comme il veut.

Mais bon, un bon chef est un chef présent pour ses fonctionnaires...

Par **maryam**, le **27/10/2006** à **07:14**

oui je me doute vu comme ça c'est sur qu'il vous mieux être présent, en tout cas a 80% c'est déjà bien, si c'est sur 4 jours...en tout cas merci beaucoup!!! Image not found or type unknown

Par **maryam**, le **27/10/2006** à **12:49**

et au fait le concours est-il payant?

Par **Stéphanie_C**, le **27/10/2006** à **14:00**

[quote="maryam":19ekgvqb]et au fait le concours est-il payant?[/quote:19ekgvqb]
:shock:

Ben non, c'est un concours de la fonction publique Image not found or type unknown
Certes le concours d'avocat est payant mais ça fait partie des exceptions...

Par **maryam**, le **27/10/2006** à **14:15**

:oops:

ok lol je sais c'était une question bête mais j'ai eu le doute... Image not found or type unknown

merci de répondre en tout cas...sinon t'as du passer par l'ENG alors?
C'était bien?

et j'ai lu quelque sur le site du ministère de la justice que ils mettaient au disposition des élèves des studios gratuits pour 2 personnes...je suppose que c'est pas pour 2 élèves et on peut pas y aller avec une personne de son choix si??? Et l'ambiance était sympa? C'est beaucoup de boulots en dehors des cours je suppose mais est-ce que c'est encore un peu comme le système fac, c'est a dire a nous de s'organiser comme on veut
..??

:wink:

Merci d'avance! Image not found or type unknown

:cry:

au fait j'arrive pas à aller sur ton site...c'est pas normal tout ça... Image not found or type unknown

Par **Stéphanie_C**, le **27/10/2006** à **14:31**

En fait oui, je t'aurais bien renvoyé sur mon site pour que tu trouves les réponses à toutes tes questions, mais actuellement, j'ai un problème inconnu qui vient soit de la redirection, soit du serveur... ça revient par moments et ça replante. Et aujourd'hui je n'ai absolument pas le temps d'essayer de voir ce que c'est, surtout que je suis impuissante.

L'ENG c'était bien, mais ça gagnerait à être plus "professionnel" (question ambiance).


On est hébergés par l'école, et les studios sont pour deux voire trois (certains studios étaient pour une personne mais réservés aux cas particuliers).

De toute façon ils ont bâti un nouvel immeuble qui comprend des studios neufs individuels.

Par **maryam**, le **27/10/2006** à **19:04**

c'est cool! Merci pour ces précisions...et tu crois que avec un deug je peux tenter le concours de greffier...pas graffier en chef parce que c'est 3 ans, mais tu crois que pour greffier je peux avoir mes chances?

:))

sinon pour ton site je retenterais une autre fois alors 

Par **Blacky**, le **28/10/2006** à **00:47**

[quote="maryam":1uw8addl]c'est cool! Merci pour ces précisions...et tu crois que avec un deug je peux tenter le concours de greffier...pas graffier en chef parce que c'est 3 ans, mais tu crois que pour greffier je peux avoir mes chances?

:))

sinon pour ton site je retenterais une autre fois alors  [quote:1uw8addl]

;)

Tout depend de ta motivation, je suppose 

:)

Pour ma part, j'ai bac+2 et j'essaye de passer ce concours, on verra ce que ça donne 

Par **maryam**, le **28/10/2006** à **19:21**

Merci!!

:wink:

Bon courage a toi en tout cas! Image not found or type unknown

tu me diras comment ça s'est passé???

Par **Stéphanie_C**, le **29/10/2006** à **18:51**

Pour récapituler :

- greffier = bac + 2 (DEUG)
- GEC = bac + 3 (licence)

Les deux professions sont très différentes : greffier c'est technique et très procédural dans le droit, GEC c'est très administratif et il faut vraiment être disponible et ouvert à ses fonctionnaires, ils comptent sur lui pour mener la barque.

;)

NB : le site remarque depuis hier Image not found or type unknown

Par **maryam**, le **02/11/2006** à **13:57**

:))

Image not found or type unknown

ton site est vraiment très bien et au moins on a des exemples de sujets qui sont déjà tombés, et puis les cours en ligne génials!! ça peut même m'aider dès maintenant, c'est vraiment bien!

Merci beaucoup!

:wink:

Image not found or type unknown

Par **Stéphanie_C**, le **02/11/2006** à **15:27**

[quote="maryam":1cs4gydf:])) ton site est vraiment très bien et au moins on a des exemples de sujets qui sont déjà tombés, et puis les cours en ligne génials!! ça peut même m'aider dès maintenant, c'est vraiment bien!

Merci beaucoup!

:wink:

Image not found or type unknown [/quote:1cs4gydf]

Merci maryam

:)

Image not found or type unknown

J'espère que tu y trouveras réponse à tes nombreuses questions, autrement le forum est là pour ça.

Par **otso**, le **03/11/2006** à **22:13**

:shock: :shock:

Mais c'est que ca serait bien payer greffier !!! Image not found or type unknown

je pensais pas que c'était aussi bien rémunéré

Par **Stéphanie_C**, le **04/11/2006** à **00:00**

:shock: :shock:

[quote="otso":1a7iutvv]Mais c'est que ca serait bien payer greffier !!! Image not found or type unknown

je pensais pas que c'était aussi bien rémunéré[/quote:1a7iutvv]

Ca dépend de ce que tu entends par là : tu as trouvé l'information où ?

C'est clair que si tu as la chance d'être dans un poste tranquille où tu fais tes horaires sans dépasser (souvent les postes au civil), le salaire est largement à la hauteur des espérances. Par contre, je dirais que ça change franchement dans les services où on va pas se gêner pour te presser comme un citron (j'ai des collègues qui ont actuellement plus de trente heures supp en même pas 4 mois de boulot, des tas de jours à prendre et qui ne pourront jamais les ravoir - sauf si compte épargne temps) et là c'est carrément plus pareil : passer sa journée de 8-9h du mat jusqu'à 19h - 20h - 22h voire minuit (audiences JLD et correctionnelle notammment) c'est franchement pas top, surtout qu'on ne nous rémunère pas avec des

primes au rendement comme les magistrats !! Image not found or type unknown

Du coup on va bosser autant que des VRP, en sacrifiant la vie personnelle pour la vie professionnelle, et ya pas de salaire "compensateur" derrière.

Autant trouver un poste avec horaires pépères, mais on n'a jamais le choix.

Je sais qu'on va me rétorquer "la sécurité de l'emploi", mais c'est cher payé pour ce que c'est (eu égard à ces pb d'heures supp et d'exploitation abusive de greffiers), alors que franchement, à part ce "bonus" ya rien de différent avec le privé si j'ose dire.

Par **otso**, le **06/11/2006** à **21:10**

J'ai trouvé l'info sur ton site


8)





Image not found or type unknown

[i:3p3r7onc]Pendant toute la durée de la formation, les greffiers en chef stagiaires perçoivent un traitement indiciaire et indemnitaire net mensuel de 1 728,53 €). Les greffiers en chef recrutés par la voie du concours externe doivent signaler l'engagement d'accomplir, outre l'année du stage, 5 années de fonctions au service de l'Etat en qualité de titulaire.

En fin de carrière le traitement indiciaire et indemnitaire net mensuel est de 3 440,85 € sauf pour certains emplois comportant des responsabilités particulières (hors hiérarchie - 2ème catégorie : 4239,23 € net mensuel)[/i:3p3r7onc]

:lol:


Enfin bon pour certains, c'est pas énorme  mais pour moi c'est quand même pas mal
:oops: :oops: :)) :)) :))






vu ce qu'on peut voir parfois niveau salaires     

Par **Stéphanie_C**, le **06/11/2006 à 21:36**

[quote="otso":3uurs8nb]

:lol:

Enfin bon pour certains, c'est pas énorme  mais pour moi c'est quand même pas mal
:oops: :oops: :)) :)) :))

vu ce qu'on peut voir parfois niveau salaires     

[/quote:3uurs8nb]

Je suis tout à fait d'accord avec toi. Par les temps qui courent, c'est toujours ça de pris.
[size=75:3uurs8nb]Mais bon, faut pas pousser mémé dans les orties quand même.[/size:3uurs8nb]

Par **Cecile1806**, le **15/03/2011 à 17:51**

Bonjour!

Je suis actuellement en licence droit public à Narbonne et passe en parallèle, le Certificat d'Etudes Judiciaires. Je compte moi aussi m'orienter vers le métier de greffier.

J'ai lu pas mal de conversations sur ce forum mais j'ai encore quelques questions, ^^.

Je sais que le concours de greffier est ouvert à bac+2 et celui de GEC à bac +3, mais je pensais faire tout de même un master l'an prochain, au moins M1 droit privé ou procédures (ayant lu les annales du concours, je me suis rendue compte que les épreuves concernaient plutôt le droit privé que public), j'imagine que ce sera nécessairement un plus pour le concours?

Pour l'année 2011, j'ai vu que les épreuves écrites étaient en février, qd se déroulent les épreuves orales? Les résultats et enfin la rentrée?

Je pensais aussi éventuellement faire une prépa (IEJ?) en même temps que mon M1, est -ce nécessaire?

Enfin, Stéphanie, as -tu eu vraiment du mal à avoir le concours ou... ?

Une dernière chose aussi, j'aimerais vraiment aller sur ton site, mais je ne trouve pas le lien...

Merci pour vos réponses!